

COMMUNE DE SAINT-BENOIT-DE-CARMAUX

DEPARTEMENT DU TARN



PLAN LOCAL D'URBANISME

PIECE 5-1-3 : ANNEXES SANITAIRES – ELIMINATION DES DECHETS

P.L.U. DE LA COMMUNE DE SAINT-BENOIT-DE-CARMAUX	
PIECE 5 - ANNEXES	
ARRETE LE	APPROUVE LE
Signature et cachet de la Mairie	



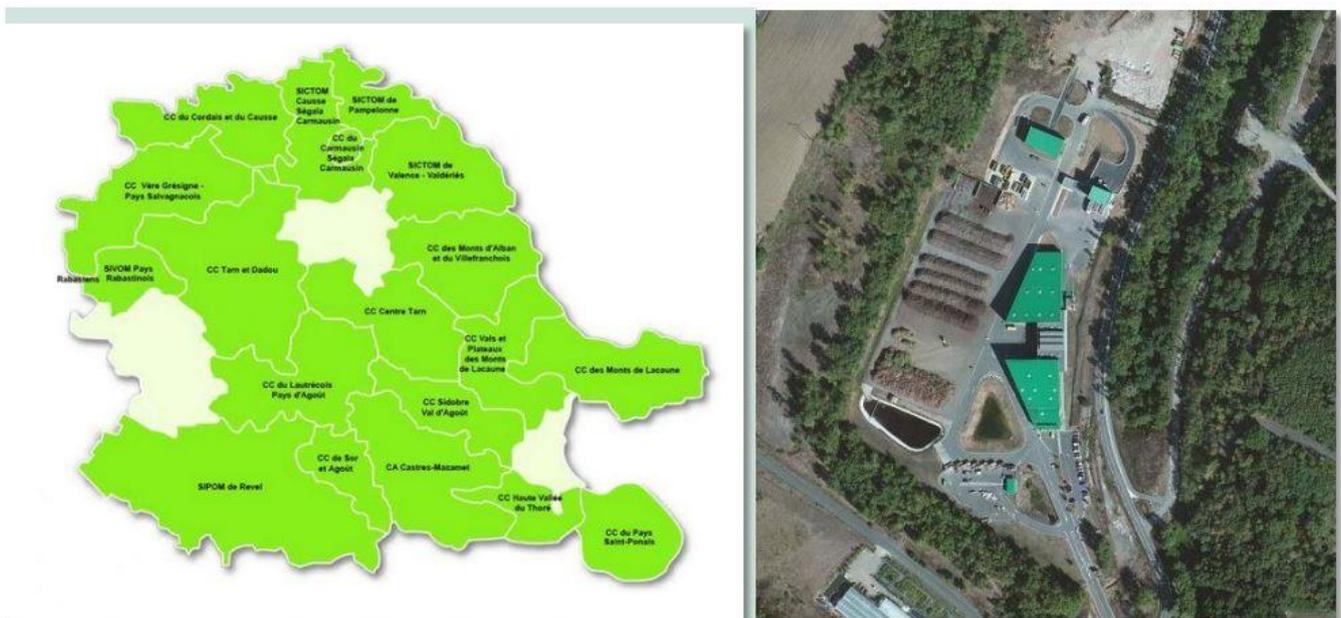
1. Généralités

Basé à Blayes-les-Mines, le Syndicat Trifyl prend en charge le tri et le recyclage des déchets. Sur les quatre communes, la collecte des déchets est assurée par la Communauté de Communes.

Depuis le 1^{er} janvier 2002 TRIFYL prend la compétence du traitement des déchets ménagers, les collectivités adhérentes assurant pour leur part la compétence collecte. Les équipements de traitement existants sont transférés au Syndicat départemental.

Les membres du Syndicat TRIFYL sont le département du Tarn et des intercommunalités chargées de la collecte (regroupant 331 communes). Au 1^{er} janvier 2013, 305 000 habitants sont concernés sur un territoire de plus de 6 000 km². Il comprend, outre le département du Tarn, des communes de la Haute-Garonne adhérentes au SIPOM de Revel ainsi que des communes de l'Hérault, adhérentes à la communauté de communes du Pays Saint-Ponais.

Le centre de tri et de valorisation des déchets est situé sur le territoire du carmausin, au sein de la zone d'activité de la Tronquié situé à Blaye-les-Mines.



Carte du territoire d'intervention du Syndicat Trifyl sur le département du Tarn